



**PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES
COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS
Soixante-quatorzième session**

Siège de la FAO, Rome (Italie), 26-28 septembre 2017

Ordre du jour commun des comités de coordination FAO/OMS pour le cycle 2018-2019

CONTEXTE

1. Les comités régionaux de coordination FAO/OMS assurent la coordination générale de la région et constituent donc une tribune régionale qui permet de promouvoir et de suivre l'utilisation des normes du Codex; d'échanger des informations sur les initiatives en matière de réglementation et sur les problèmes découlant du contrôle des aliments; de définir les problèmes et les besoins de la région en matière de normes alimentaires et de contrôle des aliments, et de trouver des solutions pour résoudre ces problèmes avec l'aide du Secrétariat du Codex, de la FAO et de l'OMS.
2. Les comités régionaux de coordination contribuent également à la gouvernance du Codex, car les coordonnateurs régionaux participent au Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius; ils coordonnent les travaux régionaux d'établissement de normes; ils attirent l'attention de la Commission sur tout aspect des travaux du Codex qui revêt une importance particulière pour la région et ils exercent toute autre fonction qui peut leur être confiée par la Commission du Codex Alimentarius. Les comités régionaux de coordination n'ont donc pas d'équivalent dans le système du Codex.
3. La Commission du Codex Alimentarius, à sa trente-huitième session (2015), a accueilli favorablement la revitalisation des comités régionaux de coordination, un processus qui vise à faire des comités régionaux de coordination des tribunes plus stratégiques et ayant une vision à long terme sur les questions de sécurité sanitaire et de qualité des aliments intéressant les régions, et a approuvé les recommandations formulées par le Comité exécutif, à sa soixante-dixième session (2015), qui comprenaient l'alignement des ordres du jour des comités régionaux de coordination. Un ordre du jour type contribuerait à rendre les travaux des comités régionaux de coordination plus homogènes et plus comparables, mais il faudrait qu'il soit quelque peu flexible, afin que l'on puisse y insérer des points spécifiques intéressant la région.
4. L'ordre du jour type comprenait les points en commun suivants, qui visent à appuyer la revitalisation des comités de coordination, afin que ceux-ci deviennent des tribunes permettant de mieux aborder les questions relatives à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments: i) allocution principale sur les priorités pour la région; ii) identification des besoins et des priorités en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments dans les régions (questions critiques ou émergentes); iii) plateforme pour le partage d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments; iv) suivi de l'utilisation des normes du Codex dans les pays de la région; v) planification stratégique régionale et prochains travaux de planification stratégique du Codex; et vi) travaux du Codex présentant un intérêt pour la région.
5. Les conclusions et recommandations découlant du cycle 2016-2017 des comités régionaux de coordination et qui concernent les points ci-dessus ont été résumées par le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS, puis présentées à la soixante-treizième session du Comité exécutif (2017), en vue de leur examen.
6. Le Comité exécutif, à sa soixante-treizième session, s'est félicité des progrès réalisés dans le processus de revitalisation; a encouragé la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex à poursuivre le processus de revitalisation tout au long du prochain cycle de réunions des comités régionaux de coordination et a recommandé au Comité exécutif de débattre, à sa soixante-quatorzième session, des points de l'ordre du jour communs au prochain cycle de réunions des comités régionaux de coordination. À cet égard, les membres du Comité exécutif ont noté qu'un ordre du jour commun à tous les comités régionaux de coordination permettrait de mettre en évidence les

différences et les similarités entre les régions et de faciliter les analyses et la réactivité du Secrétariat du Codex, de la FAO et de l'OMS, en ce qui concerne le renforcement des capacités et l'élaboration de normes¹.

PROPOSITION D'ORDRE DU JOUR COMMUN POUR LES COMITÉS RÉGIONAUX DE COORDINATION

7. Les conclusions et recommandations découlant des comités régionaux de coordination, qui concernent les débats sur les points en commun de l'ordre du jour, tels que décrits au paragraphe 4, indiquaient que ceux-ci devraient être poursuivis lors du prochain cycle des comités régionaux de coordination, et qu'en même temps il y avait encore une marge de progression s'agissant de la sensibilisation au fait que les comités régionaux de coordination constituent des tribunes régionales permettant d'aborder des questions de qualité et de sécurité sanitaire des aliments qui présentent un grand intérêt pour les régions. L'amélioration continue et la revitalisation des comités régionaux de coordination devraient également aider à sensibiliser sur l'importance du Codex et du soutien politique en ce qui concerne les questions relatives à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments (y compris la nutrition).
8. On trouvera ci-après une proposition d'ordre du jour commun à tous les comités régionaux de coordination.
- I. Allocution principale – Débat sur la question régionale des priorités et des défis communs à relever**
9. L'inclusion d'une allocution principale est un élément essentiel du processus de revitalisation. Celle-ci vise à encourager les débats et le partage d'informations entre les membres sur un sujet qui présente un grand intérêt pour la région, afin de sensibiliser au fait que les comités régionaux de coordination constituent des tribunes régionales permettant d'aborder les questions relatives à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments et à la nutrition qui présentent un grand intérêt pour la région, à faire mieux connaître les travaux du Codex et à obtenir un soutien politique de haut niveau pour ces mêmes travaux.
10. Les comités régionaux de coordination se sont félicités de l'introduction de ce point et se sont montrés favorables à son inclusion à l'ordre du jour du prochain cycle des comités régionaux de coordination en tant que point permanent.
11. Un nouveau sujet, qui pourrait découler de l'un des précédents débats sur les questions critiques et émergentes, devrait être choisi pour le prochain cycle d'allocutions principales. Les coordonnateurs régionaux devraient consulter les Membres de la région, la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex pour choisir le nouveau sujet.
12. Dans certains cas, il peut être pertinent de donner suite aux conclusions et recommandations des précédentes allocutions principales. Pour ce faire, il faudrait débattre des besoins et des priorités en matière de qualité et sécurité sanitaire des aliments et de nutrition dans les régions ou apporter des contributions au nouveau Plan stratégique du Codex.
- II. Identification des besoins et des priorités dans les régions – Questions critiques ou émergentes en matière de qualité et sécurité sanitaire des aliments**
13. Afin d'identifier les questions critiques et émergentes dans les régions, un ensemble de questions sur les besoins et priorités dans les régions a été élaboré par la FAO et l'OMS, en collaboration du Secrétariat du Codex, puis envoyé aux points de contact du Codex de tous les Membres de chaque région. Un résumé et une analyse des informations recueillies ont été préparés par la FAO et l'OMS, afin d'aider les comités régionaux de coordination à établir les priorités. Les conclusions des débats sur ce point sont d'une utilité directe aux pays et peuvent non seulement servir de base à la planification et à la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS, mais également permettre à la Commission du Codex de répondre plus rapidement aux besoins des membres, au moyen de ses activités normatives.
14. Les comités régionaux de coordination étaient, d'une manière générale, favorables au maintien de ce point à leur ordre du jour, car il constitue une étape importante du processus de revitalisation des comités, et ils ont noté qu'il était important de continuer à utiliser les informations recueillies et d'affiner l'analyse et l'examen de ces questions.

¹ REP17/EXEC2 par. 92 à 96.

15. Les taux de réponse des comités régionaux de coordination au questionnaire étaient variables. Les taux de réponse du Comité régional de coordination pour l'Asie (CCASIA) et du Comité régional de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) étaient élevés, alors que pour les autres comités régionaux de coordination le pourcentage de réponses était en dessous ou près des 50 pour cent, avec un taux de participation moyen de 52 pour cent.
16. La FAO et l'OMS sont prêts à travailler avec les coordonnateurs régionaux sur la planification de ce point, afin d'améliorer le taux de réponse et donc, de s'assurer que les questions critiques et émergentes les plus pertinentes pour la région sont prises en compte. Ce travail permettrait d'obtenir un aperçu plus précis des besoins et des priorités des régions en matière de questions critiques et émergentes et de faciliter l'identification des mesures qu'il faudrait prendre pour apporter une réponse à ces questions dans le cadre du Codex, de la FAO, de l'OMS et/ou d'autres mécanismes nationaux ou régionaux. Il permettrait également d'avoir un aperçu au niveau mondial des points communs et des différences entre toutes les régions du Codex sur ces questions.
17. La FAO et l'OMS sont favorables à la poursuite des débats sur les questions critiques et émergentes au prochain cycle des comités régionaux de coordination et se sont engagés à continuer à travailler avec les Membres à cet égard.

III. Plateforme pour le partage d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments et les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments

18. Une plateforme en ligne a été élaborée par la FAO et l'OMS, en collaboration avec le Secrétariat du Codex. Cette plateforme a pour objectif principal de faciliter l'échange d'information entre les États Membres et de permettre, en outre, l'analyse des informations. Le prototype a été créé sur la base d'un ensemble de questions sur les systèmes de contrôle des aliments et sur les rôles et responsabilités en matière de sécurité sanitaire des aliments. Le choix de ces questions reposait sur l'idée selon laquelle les pays valoriseraient le partage et l'utilisation de ces informations. Il a été demandé aux Membres de chaque région de faire parvenir leurs contributions par l'intermédiaire de leurs points de contact du Codex.
19. Le prototype a été mis en ligne début 2016 et les pays venaient à peine de commencer à alimenter la plateforme lorsque les comités régionaux de coordination ont débuté. Les participants aux débats qui ont eu lieu lors des comités régionaux de coordination ont essayé d'évaluer si le prototype lui-même et les informations recueillies grâce aux questions étaient en adéquation avec l'objectif visé et étaient utiles aux pays. Ils ont notamment examiné la question de la charge de travail nécessaire pour fournir ces informations de manière régulière. Les conclusions de ces débats permettront d'aider la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex à déterminer quelles sont les améliorations qu'il faudra mettre en place pour la plateforme à l'avenir et comment il faudra poursuivre son élaboration.
20. Les comités régionaux de coordination ont confirmé que le prototype était en adéquation avec l'objectif visé et ont identifié des améliorations qui faciliteraient l'échange d'informations entre les États membres. La réussite de la plateforme dépendra des États membres, qui devront y verser des données et les maintenir à jour. Le faible taux de réponse (moins de 50 pour cent des comités régionaux de coordination, avec un taux moyen de participation de 23 pour cent) était principalement dû à la mise en service récente la plateforme (voir paragraphe 19) et au temps nécessaire pour s'habituer au nouveau système, ainsi qu'à d'autres facteurs identifiés par les comités régionaux de coordination. Le taux de réponse devrait augmenter grâce aux propositions d'amélioration et à la poursuite de l'élaboration de la plateforme.
21. Le prototype sera amélioré et son élaboration se poursuivra sur la base des propositions faites par les comités régionaux de coordination. La FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex évalueront les propositions des comités régionaux de coordination et détermineront comment les exploiter lors des différentes phases, c'est à dire en fonction du fonctionnement à court, moyen et long terme de la plateforme.
22. En fonction de la disponibilité des données et des informations transmises au moyen de la plateforme, la FAO et l'OMS fourniront une analyse de ces informations. Les États membres devraient continuer à alimenter les pages qui concernent leurs pays, notamment vérifier les informations sur la législation relative à la sécurité sanitaire des aliments qui proviennent de FAOLEX, et transmettre leurs commentaires, afin d'améliorer la plateforme et de poursuivre son élaboration.

IV. Utilisation des normes du Codex dans la région: pertinence des normes existantes et nécessité de nouvelles normes

23. Comme première étape vers une approche plus systématique des questions d'utilisation des normes du Codex et en vue d'améliorer le système de collecte de données associé, le Secrétariat du Codex, en coopération avec la FAO et de l'OMS, a préparé un questionnaire à distribuer à tous les comités régionaux de coordination. L'enquête a été réalisée en ligne à l'aide du logiciel SurveyMonkey, qui permet de faciliter le stockage, l'analyse, la comparaison et la présentation des données.
24. L'objectif principal de l'enquête était de mesurer le niveau d'adoption des normes du Codex dans les États membres. L'enquête ne consistait pas à analyser de manière approfondie les fondements de la transposition des normes du Codex dans les réglementations techniques des Membres du Codex ni les difficultés que ces derniers ont rencontrées dans ce cadre, ni à savoir comment le Secrétariat du Codex, la FAO et/ou l'OMS pouvaient résoudre ces difficultés.
25. Les comités régionaux de coordination ont, de manière générale, approuvé l'approche, la présentation et les modalités d'utilisation de l'enquête et ont noté que le taux de réponse élevé (plus de 50 pour cent, avec un taux de participation moyen de 67 pour cent) pouvait être considéré comme représentatif des régions. Les comités régionaux de coordination ont noté que le questionnaire était facile à remplir, bien expliqué et que les résultats et analyses devraient être publiés en ligne. Plusieurs suggestions ont été faites en ce qui concerne les domaines de travail qui devraient être couverts par la prochaine enquête et la possibilité de présenter de façon regroupée les comparaisons régionales en matière d'utilisation des normes du Codex a été évoquée.
26. Bien que le taux de réponse élevé à l'enquête ait été considéré comme représentatif des régions, les prochaines enquêtes pourraient encore concerner le même groupe de normes, mais porter plus particulièrement sur les difficultés de mise en œuvre. Il sera peut-être nécessaire de faire des enquêtes sur mesure dans le cas des normes «numériques», notamment les LM et LMR et les normes qui se présentent sous forme de textes, comme les dispositions relatives à l'étiquetage ou à l'hygiène. Les enquêtes pourraient également permettre d'étudier comment le Secrétariat du Codex, la FAO et l'OMS peuvent aborder plus efficacement les problèmes associés à l'assimilation et à l'application des normes du Codex.
27. Les éléments ci-dessus peuvent être complétés par les suggestions des comités régionaux de coordination sur les nouveaux domaines de travail pour la prochaine enquête, qui devraient faire l'objet d'un bon compromis entre les différentes propositions réalisées par les comités régionaux de coordination, notamment les conclusions des débats relatifs à l'allocution principale sur les questions critiques ou émergentes. Pour analyser les nouveaux ensembles de normes, l'approche adoptée sera la même que pour la première enquête et ceux-ci regrouperont des normes bien connues et représentatives de leurs catégories respectives (normes générales et numériques sur la qualité; questions relatives à la sécurité sanitaire et à la nutrition).
28. Le Secrétariat du Codex, avec l'aide de la FAO et de l'OMS, élaborera la ou les nouvelle(s) enquête(s) qui sera/seront examinée(s) au prochain cycle des comités régionaux de coordination en tenant compte des conclusions et des recommandations des comités régionaux de coordination sur ce point et des observations figurant aux paragraphes 26 et 27.

V. État d'avancement de la planification stratégique régionale et contributions aux prochains travaux de planification stratégique du Codex

29. L'objectif de ce point est d'inciter les comités régionaux de coordination à porter leurs efforts sur la mise en œuvre du plan stratégique mondial, plutôt que sur celle de leur propre plan stratégique régional, étant entendu que les comités régionaux de coordination sont consultés lors de l'élaboration du plan stratégique mondial, afin d'y inclure les questions d'intérêt régional. Si un plan stratégique régional est encore d'actualité, il doit être cohérent et complémentaire par rapport au plan stratégique mondial et suivre le même calendrier.
30. Le Comité de coordination pour l'Europe (CCEURO), le Comité de coordination pour l'Asie (CCASIA) et le Comité de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest (CCNASWP) ont considéré que les plans stratégiques régionaux n'étaient plus nécessaires, car les comités régionaux de coordination appuient la mise en œuvre du Plan stratégique mondial du Codex et y contribuent, et ont décidé de les interrompre. Les autres comités régionaux de coordination étaient précédemment convenus que les plans stratégiques régionaux devraient

être cohérents et complémentaires par rapport au Plan stratégique mondial, jusqu'à leurs termes en 2019.

31. Les coordonnateurs régionaux devraient suivre de près la mise en œuvre de leurs plans stratégiques régionaux, afin que ceux-ci soient achevés d'ici au prochain cycle des comités régionaux de coordination. Les comités régionaux de coordination se concentreront alors principalement sur les contributions au Plan stratégique mondial du Codex (2020-2025) et à sa mise en œuvre (suivi), dans la mesure où celui-ci concerne leurs travaux.

VI. Travaux du Codex présentant un intérêt pour la région

32. Il a été convenu que ce point, qui était un point permanent à l'ordre du jour de plusieurs comités régionaux de coordination, serait un point commun pour le dernier cycle des comités régionaux de coordination. Ce point permettrait aux comités régionaux de coordination de débattre des travaux du Codex qui présentent un intérêt ou qui concernent les régions, afin d'identifier des positions communes et de créer des synergies pour que la participation de ces comités aux travaux de la Commission du Codex et de ses organes subsidiaires soit plus efficace.
33. Les coordonnateurs régionaux devraient se coordonner avec les pays de leurs régions, afin d'identifier, parmi les questions actuellement débattues au sein de la Commission du Codex, celles qui les concernent ou les intéressent, en vue de leur examen au prochain cycle des comités régionaux de coordination.

Conclusion

34. Les comités régionaux de coordination sont unanimement favorables au processus de revitalisation, qui passe par une mise en œuvre continue des points en commun, notamment l'allocation principale, l'identification des questions critiques et émergentes et l'utilisation des normes du Codex. La FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex souhaitent continuer à aider les comités régionaux de coordination et les coordonnateurs régionaux à mener à bien ce processus.

Recommandations

35. Le Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius est invité à:
 - approuver l'ordre du jour type (annexe), qui servira de base aux ordres du jour du prochain cycle (2018-2019) de sessions des comités régionaux de coordination;
 - appuyer le maintien du point permanent et à fournir toute suggestion permettant d'orienter les débats qui auront lieu au cours du prochain cycle des comités régionaux de coordination;
 - noter que les coordonnateurs régionaux, en consultation avec les membres de la région, la FAO, l'OMS et le Secrétariat du Codex, recommanderont des sujets à aborder dans l'allocation principale sur les questions prioritaires à l'échelon régional en prenant en compte les questions critiques et émergentes identifiées;
 - noter que la FAO et l'OMS, en collaboration avec les coordonnateurs régionaux et le Secrétariat du Codex, poursuivront leurs travaux sur les questions critiques ou émergentes, qui seront examinées au prochain cycle des comités régionaux de coordination;
 - noter que la FAO et l'OMS, en collaboration avec le Secrétariat du Codex, poursuivront l'amélioration et l'élaboration de la plateforme en ligne pour le partage d'informations sur les systèmes de contrôle des aliments;
 - noter que le Secrétariat du Codex continuera à évaluer l'utilisation des normes du Codex, qui sera examinée au prochain cycle des comités régionaux de coordination;
 - noter que les coordonnateurs régionaux, en consultation avec les Membres des régions, identifieront les travaux du Codex présentant un intérêt pour la région, en vue de leur examen au prochain cycle des comités régionaux de coordination;
 - encourager les membres à participer activement aux prochaines enquêtes menées parallèlement aux réunions des comités régionaux de coordination, notamment en alimentant la plateforme en ligne sur les systèmes de contrôle des aliments avec des données et des informations pertinentes.
 - demander aux comités régionaux de coordination d'apporter leurs contributions aux prochains travaux de planification stratégique du Codex et de mettre fin à leurs plans stratégiques régionaux.

Annexe I

Ordre du jour provisoire type des comités régionaux de coordination

| Point | Sujet |
|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 1 | Adoption de l'ordre du jour |
| 2 | Discours principal et débat sur la question régionale des priorités et des défis communs à relever |
| 3 a) | Situation de la sécurité sanitaire et de la qualité des aliments dans les pays de la région: questions actuelles et émergentes dans la région |
| 3 b) | Plateforme en ligne pour le partage des informations sur les systèmes de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments |
| 4 | Utilisation des normes du Codex dans la région: pertinence des normes existantes et nécessité de nouvelles normes |
| 5 | Questions découlant des travaux de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres comités du Codex |
| 6 a) | Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique mondial du Codex ² |
| 6 b) | Suivi de la mise en œuvre du Plan stratégique régional du Codex ³ |
| 7 | Travaux du Codex présentant un intérêt pour la région |
| 8 | Points liés à l'élaboration ou à la révision des normes régionales spécifiques <ul style="list-style-type: none"> - Avant-projet de ... - ... |
| 9 | Nomination du Coordonnateur |
| 10 | Travaux futurs <ul style="list-style-type: none"> • ... • ... |
| 11 | Questions diverses |
| 12 | Date et lieu de la prochaine session |
| 13 | Adoption du rapport |

*Cet ordre du jour pourrait nécessiter une semaine complète de réunions

² Pour le premier cycle de réunions, cela dépendra des contributions qui auront été apportées dans le cadre de l'élaboration du Plan stratégique du Codex (2020-2025).

³ Le cas échéant et devrait viser la clôture du plan stratégique régional/des plans stratégiques régionaux.